

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 MARS 2014 à 20 HEURES
A LA MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

Le 12 mars 2014 à 20 heures, le Conseil Communautaire convoqué le 3 mars 2014, s'est réuni à la mairie du Chambon-sur-Lignon sous la présidence de Jean-Jacques SCHELL, Président.

Présents : Paul ABRIAL, Gérard AULAGNIER, Jacqueline COURT, Edmond CROUZET, Bernard COTTE, André DUBOEUF, Maurice FAURIAT, Marie GAILLARD, Guy PATOUEILLARD, Thierry QUESADA, Jean-Jacques SCHELL, Denis SOUVIGNET, Henri SOUVIGNET, Vincent TARDY et Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

Absent représenté : Frédéric ANDRE, Julien MELIN (avait donné pouvoir à Jean-Régis CHARREYRE), Christian OUIILLON (avait donné pouvoir à Rose-Marie BROTTES, Brigitte RENAUD (avait donné pouvoir à Pierre FOUVET) et Gilbert RUEL (avait donné pouvoir à Simone RUEL) et André VIALLO.

Elu secrétaire de séance : Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

Nombre de conseillers :

- En exercice : **21**
- Présents : **19**
- Votants : **19**

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 11 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2. Finances :

2.1) Vote du compte administratif 2013 :

Le compte administratif 2013 du budget général est approuvé à l'unanimité. Il laisse apparaître un excédent d'investissement de 1.374.553,54 € et un excédent de fonctionnement de 761.893,08 €. Les comptes administratifs des budgets annexes sont également approuvés à l'unanimité.

2.2) Vote du compte de gestion 2013 :

Les comptes de gestion 2013 du Trésorier pour le budget principal et pour les budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

2.3) Affectation du résultat 2013 :

...

2.4) Vote du budget 2014 :

Pierre GARNIER expose les principaux points concernant ce budget 2014.

Jean-Jacques SCHELL informe les élus que, sur ces six années de mandat, l'endettement de la CCHL a diminué de 200.000,00 €. Après discussions, le budget général et les budgets annexes sont votés à l'unanimité.

2.5) Attribution de subventions aux associations :

Pierre GARNIER précise que les demandes de subventions ont été examinées par les commissions « Sports » et « Vie culturelle », chacune dans leur domaine respectif.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour attribuer ces subventions :

Associations	Subventions obtenues
Judo Club du Haut-Lignon	2000,00 €
Tennis Club Le Chambon/Lignon	2200,00 €
Vélo Club du Haut-Lignon	1200,00 €
Tennis de Table du Haut-Lignon	500,00 €
Rugby Club des Hauts Plateaux	3500,00 €
Ecole d'Athlé du Haut-Lignon	2130,00 €
Team Auto Sport	4500,00 €
Golf du Chambon-sur-Lignon	500,00 €
La Truite du Haut-Lignon	500,00 €
Club Zénith Sensation	700,00 €
Basket de Tence	200,00 €
Sous-total SPORT	17930,00 €
Association de sauvegarde et de valorisation du petit patrimoine auvergnat	500,00 €
Association du patrimoine Vivarais Lignon	500,00 €
Association « Typographie et poésie »	5000,00 €
Association « Ciné Fête »	1500,00 €
Association « Ciné Tence »	1500,00 €
Association Chœur d'Hommes « A Chœur Egal »	700,00 €
Les Chœurs du Haut-Lignon	500,00 €
Ama Théâtre	500,00 €
SE NO E VERO	500,00 €
Société d'Histoire de la Montagne	2500,00 €
Association « L'Art Sème »	1500,00 €
Batterie Fanfare du Lizieux	700,00 €
Cantus et Sylva (si concert sur Haut-Lignon)	1000,00 €
ADAJ 43 / Action J 43	2000,00 €
Musiques et Danses Haute-Loire	200,00 €
Sous-total CULTURE ANIMATION	19100,00 €
Collège de la Lionchère à Tence	2980,00 €
Collège privé Saint-Martin à Tence	1545,00 €
Collège du Lignon au Chambon/Lignon	3420,00 €
Collège Cévenol au Chambon/Lignon	1185,00 €
Sous-total EDUCATION	9130,00 €
Association des Chiens de Troupeaux 43	2000,00 €
Mini entreprise collège de la Lionchère à Tence	300,00 €
Mairie de Tence (loyer des Restos du Cœur)	900,00 €
Armée du Salut / Pause Café	2000,00 €
Sous-total DIVERS	5200,00 €
TOTAL	51360,00 €

3. Economie :

3.1) Délibération pour la vente d'un terrain à M. GUILHOT Laurent sur la ZA de la Mion au Mazet Saint-Voy :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires que M. Laurent GUILHOT n'est pas certain d'acheter les deux derniers terrains sur la ZA de la Mion. Dans ce cadre, il propose aux élus de reporter la délibération.

3.2) Délibération pour la mise à disposition de Maud DAZY du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières pour la cellule économique :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires que dans le cadre du travail sur le volet économique du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières, certaines Communautés de Communes (Haut-Lignon, Loire-Semène, Pays de Montfaucon, Rochebaron à Chalencon) ont souhaité que Maud DAZY (en remplacement d'Emilie LIBEYRE) leur soit mises à disposition pour travailler sur ce volet, moyennant le remboursement au Pays du salaire, des charges et des autres frais éventuels. Pour la CCHL, la demande de mise à disposition a été demandée à hauteur de 20 % soit un jour par semaine pour travailler sur :

- le logiciel FICUS mis en place entre le Pays et les Communautés de Communes qui permet de recenser toutes les entreprises du territoire, les offres en termes de terrain et d'immobilier.
- la promotion de notre territoire pour nous permettre d'attirer des porteurs de projet pour occuper nos locaux vacants.
- la mise en œuvre des projets économiques sur notre territoire (porteur de projet, réalisation de ZA, ...).

Le coût pour la CCHL est de l'ordre de 8.000 € pour l'année.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour cette mise à disposition de personnel.

3.3) Délibération pour un fond de concours à la Mairie du Mazet Saint-Voy pour son projet d'aménagement du camping :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires que la commune du Mazet Saint-Voy souhaite poursuivre les aménagements de son camping municipal afin de répondre aux exigences actuelles de la clientèle en installant 5 habitations légères de loisirs (HLL). Cet aménagement comprend un chalet accessible aux personnes à mobilité réduite implanté près de l'espace d'accueil et 4 autres HLL implantées à l'extrémité sud.

Le coût de cette opération s'élève à 306.166,40 €. La demande de la commune du Mazet Saint-Voy est une participation de la CCHL sous la forme d'un fond de concours à hauteur de **30.616,00 €**

Il fait circuler le dossier de demande de subvention incluant des plans pour une meilleure lisibilité du projet.

Après discussions, les élus délibèrent pour l'attribution de ce fond de concours à l'unanimité.

4. Environnement :

4.1) Délibération pour le renouvellement des conventions SPANC avec 5 communes de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires que cinq communes de la CCPM (Chaudeyrolles, Fay/Lignon, Les Estables, Les Vastres, Saint-Front) avaient souhaité mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif sur leurs territoires. Pour assurer cette prestation, la CCPM avait demandé à la CCHL de mettre à disposition de ses communes son service SPANC, qu'elle gère en direct. La CCHL a mis à disposition des communes concernées de la CCPM, les moyens de son service SPANC (personnel et matériel) à raison d'une journée/semaine pendant l'année 2013. Les communes concernées souhaitent que cette mise à disposition continue, il est donc nécessaire de renouveler ces conventions pour l'année 2014.

Le budget prévisionnel 2014 de cette prestation s'élève à **10.500,00 €** réparti comme suit :

- Chaudeyrolles : 900,00 €
- Fay/Lignon : 1.220,00 €
- Les Estables : 1.430,00 €

- Les Vastres : 2.650,00 €
- Saint-Front : 4.300,00 €

Il précise qu'une convention sera signée avec chaque commune. Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour le renouvellement de ces conventions.

5. Vie sociale, Enfance – Jeunesse :

5.1) Délibération pour fixer les tarifs des camps organisés par le centre de loisirs intercommunal :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires qu'il faut délibérer sur les tarifs proposés pour les camps organisés par le centre de loisirs intercommunal :

- un camp ski du 10 au 14 mars 2014 à Autrans : les tarifs proposés pour ce camp sont : enfants de la CCHL : 260,00 €, enfants hors CCHL : 370,00 €.
- un camp du 28 avril au 2 mai 2014 à Disneyland Paris : les tarifs proposés pour ce camp sont : enfants de la CCHL : 240,00 €, enfants hors CCHL : 350,00 €.

Après discussions, les élus valident ces tarifs à l'unanimité.

5.2) Délibération pour le renouvellement des conventions avec les 3 crèches du territoire :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires qu'il faut délibérer pour renouveler les conventions avec les trois crèches du territoire. Il précise que chaque année, la CCHL établit une convention concernant le financement des crèches du territoire. Une convention est signée avec la crèche de Tence, du Chambon-sur-Lignon et du Mazet Saint-Voy. Le montant des subventions 2014 est le suivant :

- crèche de Tence : 113.300 € contre 110.000 € en 2013.
- crèche du Chambon/Lignon : 94.760 € contre 92.000 € en 2013.
- crèche du Mazet Saint-Voy : 80.340 € contre 78.000 € en 2013.

Le montant total du financement 2014 est de 288.400 € contre 280.000 € en 2013.

Jean-Jacques SCHELL précise que seule la crèche du Chambon-sur-Lignon a transmis son bilan financier à ce jour.

Guy PATOUILLARD propose de reporter cette délibération car les crèches n'ont pas donné leurs bilans financiers à la CCHL dans les temps et ce problème est récurrent chaque année.

Thierry QUESADA précise que, si ce choix est fait, ce sont les familles qui vont en subir les conséquences. Ainsi, il propose de voter un montant global et d'exiger de recevoir leur bilan financier 2013 avant le 23 mars 2014 (date des élections municipales).

Après discussions, les élus délibèrent à la majorité pour voter un montant global de subvention pour les trois crèches (vote : 1 abstention, 2 voix contre et 16 voix pour).

6. Communication :

6.1) Délibération pour fixer la participation financière demandée aux associations extérieures au Plateau Vivarais Lignon pour intégrer une ou plusieurs annonces dans le Guide des Festivités :

Jean-Jacques SCHELL rappelle aux délégués communautaires que le Guide des Festivités intègre l'ensemble des manifestations organisées par les associations du plateau Vivarais Lignon du 14 juin au 30 septembre. Dans ce cadre, plusieurs associations extérieures au territoire des deux communautés de communes Haut-Vivarais et Haut-Lignon souhaitent intégrer leurs manifestations dans ce guide. Les élus de la commission « Communication et Tourisme » réunis le 13 février 2014 pensent qu'il faut laisser la priorité aux associations du plateau Vivarais Lignon et proposent de demander une participation financière de 10,00 € par

association. Lors de la réunion du bureau communautaire du 19 février 2014, les élus ont proposé d'appliquer une participation financière de 50,00 € par association et par annonce. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour fixer la participation financière aux associations extérieures au Plateau Vivarais Lignon de 50,00 € par association et par annonce.

7. Personnel :

7.1) Délibération pour la prorogation de la convention assistance retraite signée avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire :

Jean-Jacques SCHELL rappelle aux délégués communautaires que le Centre de Gestion de la Haute-Loire a signé une convention de partenariat en 2011 avec la Caisse de Dépôts et Consignations (CDC) pour gérer les missions intermédiaires concernant les dossiers retraite pour le compte des collectivités. Dans ce cadre et dans l'attente d'une signature de la future convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, il est nécessaire de délibérer pour proroger la convention actuelle au plus tard jusqu'au 31 décembre 2014. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour proroger cette convention.

7.2) Délibération pour la signature de la convention pour la formation « CERTIPHYTO » :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires qu'une formation « CERTIPHYTO » concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques va être organisée les 26 et 27 mai 2014 par le CNFPT en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon. Cette formation va regrouper plusieurs agents techniques des différentes communes et Yannick GACHET pour la CCHL. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de cette convention.

8. Informations des commissions :

8.1) Commission « Communication et Tourisme » :

Henri SOUVIGNET informe les délégués communautaires des dossiers suivis par les membres de la commission. Concernant la taxe de séjour intercommunale, le montant perçu en 2013 s'élève à **27.276,86 €** contre 32.226,32 € en 2012 et 30.295,56 € en 2011. Ces chiffres montrent une baisse significative même si tous les hébergeurs touristiques n'ont pas encore réglé la 2^{ème} et ou la 3^{ème} période de 2013.

Il informe ensuite les délégués communautaires que le Guide des Festivités 2014 sera édité en mai 2014 et distribué dans les boîtes aux lettres entre le 10 et 13 juin 2014.

8.2) Commission « Logement, urbanisme et aménagement du territoire » :

Delphine VALLA informe les délégués communautaires que 5 dossiers sont achevés et les subventions vont être versées aux propriétaires début avril 2014. 13 autres dossiers sont en cours de validation. Les permanences animées par Monsieur GRENIER du PACT ARIM Haute-Loire fonctionnent bien. Elles ont lieu une fois par mois au Chambon-sur-Lignon et à Tence et moins régulièrement dans les autres communes (Cf. planning).

8.3) Commission « Vie culturelle » :

Guy PATOUILLARD informe les délégués communautaires qu'une demande de subvention a été déposée concernant le Pays Lecture. Une somme de 4.000,00 € devrait être allouée pour ce projet.

8.4) Commission « Vie sociale, Enfance – Jeunesse » :

Marie GAILLARD et Thierry QUESADA présentent aux délégués communautaires le bilan de la commission du 27 février 2014. Lors de cette réunion, chaque responsable de structures

(crèches, centre de loisirs, centre social, ludothèque) a présenté son bilan de fonctionnement 2013. Jean-Jacques SCHELL demande si la responsable du Relais Petite Enfance a été conviée à cette réunion.

Thierry QUESADA tient également à préciser que la future commission « Vie sociale, Enfance Jeunesse » mise en place après les élections municipales, devra travailler sur deux dossiers prioritaires, les rythmes scolaires pour la rentrée 2014-2015 et l'agrément du centre social qui se termine fin décembre 2014.

9. Informations et questions diverses :

9.1) Gymnase des Bretchs :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires de la situation du gymnase des Bretchs suite à une inondation en fin d'année 2013. Plusieurs réunions ont été organisées avec les experts des différentes assurances. Suite à la dernière réunion du mardi 11 mars 2014, il a été décidé et validé la réparation provisoire du gymnase cette fin de semaine avec une réouverture normalement le jeudi 20 mars 2014.

Le revêtement complet du gymnase sera changé pendant les vacances de printemps (fin avril début mai 2014). Le traçage au sol des différents marquages sera fait à la suite.

Il précise que le coût global de cette inondation s'élève à 100.000,00 €.

9.2) Fromagerie du Haut-Lignon :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires que 4 acquéreurs potentiels ont visité le bâtiment mais aucun n'a donné suite. Il précise que la vente aux enchères du matériel appartenant à Monsieur MASSE aura lieu le mardi 18 mars 2014 à partir de 14h15 sur place au Mazet Saint-Voy.

Parmi le matériel en vente, se trouve un véhicule avec frigo qui pourrait éventuellement servir pour remplacer le véhicule de portage de repas à domicile. Jean-Jacques SCHELL s'interroge sur l'état de ce véhicule et aurait souhaité qu'un garagiste le contrôle mais cette démarche n'est pas possible dans la mesure où le véhicule n'appartient pas à la CCHL.

Jean-Jacques SCHELL suit le dossier et tiendra les élus informés.

9.3) Office de Tourisme du Haut-Lignon :

Jean-Jacques SCHELL informe les délégués communautaires que le conseil d'administration de l'OTHL a élu une nouvelle présidente, Mme Patricia LE CORRE qui est propriétaire du camping du Lignon.

Il précise également que le recrutement pour le remplacement de Nancy EPALLE-SABY se complique car les deux premiers candidats retenus lors des entretiens ont refusé le poste. Il tiendra les élus informés de la suite donnée à ce recrutement.

9.4) Bâtiment FIMA (site Bois) :

Vincent TARDY informe les délégués communautaires que Monsieur REDON a signé un compromis de vente pour les bâtiments de FIMA, site bois au Fieu.

9.5) Commission intercommunale des impôts directs (CIID) :

Delphine VALLA informe les délégués communautaires qu'une commission intercommunale des impôts directs s'est réunie le mercredi 5 mars 2014. Lors de cette réunion, les représentants de la direction départementale des finances publiques ont remis différents documents à la CCHL. Elle transmet à chaque commune ces documents et les élus doivent faire remonter rapidement leurs remarques à la CCHL.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le 17 avril 2014 à 20h à la salle polyvalente de Saint-Jeures.